

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 09 janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 09 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 05 janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05 janvier 2023.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Mr Chavassieux Luc

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : Mme Anik Blanc

D2023_003 – Convention de mise à disposition d'un vélo à Assistance Electrique (VAE)

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition d'un vélo à Assistance Electrique.

Conscient de l'impact du réchauffement climatique, la Communauté de Communes du Pays Mornantais s'engage à travers son plan de mandat 2020-2026 pour une transition énergétique efficace. La mobilité représente un levier important sur lequel elle souhaite agir.

Afin de compléter ce dispositif et d'encourager la mobilité douce dans le cadre de déplacements professionnels courts, une flotte de 17 véhicules a été acquise par la

COPAMO à destination des élus et des techniciens du territoire, dans le cadre du fond de transition écologique mis en place.

La commune de Chaussan a donc reçu un VAE.

Cette mise à disposition interviendra à titre gratuit selon les modalités précisées dans le projet de convention ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à cette délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

